

Évaluation annuelle du Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École Saint-Hugues-Saint-Marcel	2025-2026

L'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école.*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la Loi sur l'instruction publique (LIP) sont présents. Aussi, elle permet de formuler des constats pour le bilan de vos actions de prévention et aussi de dresser un autoportrait afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard du protocole d'intervention.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (**LIP, art. 83.1**), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des étapes.

Les éléments précédés d'un astérisque () sont prescrits par la LIP.*

LÉGENDE		
1	Aucun ajustement	Nos actions sont satisfaisantes et nous continuons dans cette voie.
2	Quelques ajustements	Nos actions sont plutôt satisfaisantes , mais nécessitent quelques ajustements.
3	À revoir	Nos actions ne sont pas satisfaisantes et nécessitent d'être revues.

DÉGAGEZ DES CONSTATS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE ÉVALUÉE – pistes de réflexion

- **En lien avec les résultats de l'année précédente et les priorités, objectifs et moyens que vous aviez mis en place dans votre plan de lutte, quels sont les constats ?**
 - Aviez-vous été juste ? Réaliste ? dans les cibles à atteindre ?
 - Expliquez ce qui a pu vous permettre d'être juste/réaliste ou non.
 - Est-ce que les moyens prévus ont été mis en œuvre tel que prévu ?
 - Si oui, quelles ont été les conditions gagnantes ?
 - Si non, quels sont les défis dans votre milieu afin de favoriser une mise en œuvre optimale ?
- **Vous manque-t-il :**
 - De formation ?
 - D'outils concrets ?
 - De moyens de prévention ?
 - De données en lien avec une situation vécue dans votre école ?
- **Quels sont vos bons coups comme équipe-école, comité, direction en lien avec le plan de lutte ?**
 - Mobilisation du personnel ;
 - Participation active aux activités proposées ;
 - Vie scolaire riche pour les élèves ;
 - Rencontres de concertations fréquentes et bien structurées ;
 - Clarté de la structure d'accompagnement et d'intervention.
- Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Évaluation annuelle du plan d'action de l'école pour la prévention de la lutte à l'intimidation et à la violence

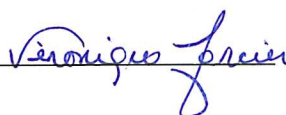
Analyse de l'implication du personnel Comment qualifiez-vous l'implication du personnel dans l'actualisation du plan de lutte ?	1	2	3	Composante 3 Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3) Comment qualifiez-vous l'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents ?	1	2	3	Suite composantes 5, 7 et 8	1	2	3
*Direction (LIP, art. 96.12 et art. 96.13)	☒	☐	☐	*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.	☒	☐	☐	*Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif du geste : ✓ Aident-elles les victimes à se sentir en sécurité? ✓ Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et enseignent-elles des comportements de rechange ? ✓ Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☒	☐	☐
*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☒	☐	☐	Modalités variées de communication (infoparents, rencontre, portail, etc.)	☒	☐	☐	✓ Aident-elles les victimes à se sentir en sécurité? ✓ Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et enseignent-elles des comportements de rechange ? ✓ Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☒	☐	☐
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (Celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école)	☒	☐	☐	Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☐	☐	☐	Auprès des élèves fréquemment impliqués dans des situations ou concernés par des manifestations sévères (Ex. évaluation et analyse des besoins, plan d'intervention, collaboration avec les partenaires externes, etc.).	☒	☐	☐
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☒	☐	☐		☐	☐	☐	*Actions pour les parents : ✓ De la victime ✓ De l'auteur ✓ Des témoins	☒	☐	☐
Composante 1 Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1) Comment qualifiez-vous les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence ?	1	2	3	Composante 4 Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) Composante 6 Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6) Comment qualifiez-vous les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte en respect de la confidentialité ?	1	2	3		☒	☐	☐
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.	☐	☒	☐	Pour les élèves	☒	☐	☐		☒	☐	☐
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☒	☐	☐	Pour les membres du personnel	☐	☒	☐		☒	☐	☐
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☒	☐	☐	Pour une personne extérieure à l'école (parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☒	☐	☐	Composante 9 Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9) Comment qualifiez-vous l'application du suivi des signalements et des plaintes ?	1	2	3
Composante 2 Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2) Comment qualifiez-vous l'application des mesures de prévention ? Sont-elles établies en fonction de nos priorités ?	1	2	3		☐	☐	☐	Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière) – systématiquement.	☒	☐	☐
*Règles de conduite (mode de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐	Composante 5 Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5) Composante 7 Soutien et encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7) Composante 8 Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 6)	1	2	3	Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1) Ne s'applique pas en FP/FGA	☐	☒	☐	Interventions des membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation (premier intervenant).	☒	☐	☐	Maintien de la collaboration des parents	☒	☐	☐
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace) • La prise de position de l'établissement et aux interventions lors d'un événement	☐	☒	☐	Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements (deuxième intervenant, direction).	☒	☐	☐	Consignation des interventions	☒	☐	☐
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☒	☐	Consignation des informations relatives aux signalements	☒	☐	☐	Les violences à caractères sexuel (VACS) (LIP, art. 75.1) Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel et prévoit : 1 2 3	1	2	3
Développement des compétences émotionnelles et sociales du personnel et des élèves (régulation des émotions, empathie, résolution de conflit, etc.)	☐	☒	☐	*Mesure de soutien et d'encadrement: ✓ Aident-elles la victime à se sentir en sécurité ? ✓ Aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? ✓ Soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☒	☐	☐	*Une offre de formation pour la direction et les membres du personnel Une offre de formation obligatoire est à venir (MEQ)	☒	☐	☐
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention (LIP, art. 96.7.1)	☐	☐	☒		☒	☐	☐	*Des mesures de sécurité qui visent à contrer les VACS Des détails en ce qui concerne les mesures de sécurité à mettre en œuvre sont à venir (MEQ)	☐	☒	☐
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (accueil, transitions, dîners, corridors, etc.).	☐	☒	☐		☒	☐	☐		☐	☐	☐

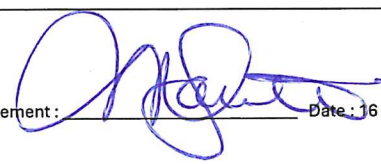
École Saint-Hugues-Saint-Marcel 2025-2026

Rappel des défis et des objectifs priorisés	Nos principales réalisations cette année	Autres constats en regard de l'analyse par composante
- Assurer une surveillance efficace dans toutes les aires communes à tous les moments de transition ainsi que sur la cour de l'école. - La constance et la cohérence dans les interventions et dans les conséquences par tous les membres de l'équipe est à poursuivre. - Le réinvestissement des activités de prévention doit être fait de façon plus rigoureuse, par tous les intervenants dans tous les milieux. Mettre l'emphase sur le civisme (certificat). - Questionner les élèves pour obtenir des suggestions d'ajustements et des moyens de prévention (passation faite par les TES en décembre). - Amener les élèves témoins ou victimes à parler à au moins un adulte de l'école. - Utilisation d'un système de communication de style calendrier pour informer des activités spéciales du mois. - Séparer le questionnaire pour obtenir les résultats pour chaque immeuble. - Passer le sondage entre la fin mars et la mi-avril (sondage CSSH).	⇒ Améliorations de la communication entre les membres de l'équipe école. ⇒ Ajout de surveillance à des endroits stratégiques. ⇒ Ajout d'animation lors des récréations en après-midi à Saint-Hugues. ⇒ Ateliers de prévention : Hors-piste (pour tous), civisme, ateliers intimidation, Satellite et autres ateliers selon les besoins. ⇒ Questionnaire maison à tous les élèves des deux immeubles (avril 2026) ⇒ Intégrer un enseignement de la citoyenneté numérique responsable. (CCQ) au 3^e cycle. ⇒ Calendrier des activités de prévention. ⇒ Sondage séparé par immeuble et passé vers la fin avril. ⇒ Rencontre hebdomadaire avec le SDG. Constats qui en découlent - Sentiment de sécurité est plus élevé chez nos élèves de 4^e -5^e et 6^e année: 90%. Pour les plus petits, le sentiment de sécurité est plus bas (81%). - Peu d'événements violents ou d'intimidation ont été consignés dans le EVIO. Lors du sondage, le % de situations rapportées est très faibles. - Lorsqu'il y a de l'animation sur la cour et une surveillance active et stratégique, on remarque une diminution des incidents. - Plus de 30% de nos élèves de 4^e à 6^e année mentionnent ne pas être à l'aise de parler à au moins un adulte de l'école s'il a un problème. 60% des témoins ne parlent pas et 40% des victimes qui ne parlent pas. - Le taux d'élèves ayant accès à du matériel informatique et ayant accès à Internet /réseau sociaux sans surveillance est préoccupant (autant les petits que les grands).	- On remarque que le civisme est à travailler. Nous avons mis en place des activités préventives, cependant les résultats démontrent que nous devons continuer à en parler aux élèves. - Les élèves ont besoin de développer les habiletés socio-émotionnelles (capacité à s'exprimer efficacement comment il se sent et utiliser des stratégies efficaces de la gestion de la colère).

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Des difficultés rencontrées ou des défis qui persistent :	Perspectives : améliorations souhaitables pour 2026-2027
➤ Le civisme des élèves est à travailler dans les deux immeubles. ➤ Fragilité au niveau socio-émotionnelles (toujours à travailler, surtout chez les petits) ➤ Assurer une surveillance active et stratégique en tout temps. ➤ Harmonisation dans l'application des conséquences selon le contexte (application de l'arbre décisionnel)	✓ Faire augmenter la proportion des élèves qui se confient à un adulte de l'école (ex : Boîte à mots à instaurer) ✓ Utiliser le sondage qui sera fait par le CSSSH afin d'avoir une donnée commune. Le faire passer une fois par année. ✓ Questionner les élèves pour obtenir des suggestions sur des ajustements ou des moyens de prévention. ✓ Instaurer un comité Bien-être (rencontre mensuelle). ✓ Afficher le calendrier au salon du personnel. ✓ Diminuer les actes d'incivilités sur la cour d'école.

Signature de la présidence du CÉ :  Date : 16 juin 2026

Signature de la direction de l'établissement :  Date : 16 juin 2026

Document résumé à partager aux parents/aux membres du personnel à la suite de l'évaluation (LIP art.83.1)

Évaluation annuelle du plan d'action de l'école pour la prévention de la lutte à l'intimidation et à la violence

École Saint-Hugues-Saint-Marcel 2024-2025

Conditions de mise en œuvre	À maintenir	À bonifier	À prioriser	Commentaires
Le personnel est mobilisé.	☒	☐	☐	
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐	
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐	
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☒	☐	☐	Le comité se rencontre une fois par mois, cette rencontre est importante pour garder en vie le SCP.
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☒	☐	☐	
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐	
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐	
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐	
Les élèves sont impliqués.	☒	☐	☐	
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐	Il y a une bonne collaboration, à poursuivre.
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☒	☐	☐	

Source : Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord Document régional développé par un sous-comité du GRDR-CVI, région LLL – Adapté par Cassandra Forcier, CP – Services éducatifs CSSSH (2024)

Adopté lors de la séance du conseil d'établissement tenue le 10 juin 2025